



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question au Gouvernement n° 1335

Texte de la question

DEVOIR DE MÉMOIRE

**M. le président.** La parole est à Mme Paola Zanetti, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**Mme Paola Zanetti.** Ma question s'adresse à monsieur le ministre délégué en charge des anciens combattants.

Je ne reviendrai pas sur les agissements inacceptables de ceux qui sont venus troubler les cérémonies du 11 novembre. Pour autant, ces événements ne doivent pas venir cacher ou minorer le cycle mémoriel important qui s'ouvre devant nous et qui, pendant les quatre prochaines années, rassemblera toutes les générations de notre pays autour des valeurs qui fondent notre République.

Je veux bien sûr parler des commémorations du centenaire de la Grande Guerre et du soixante-dixième anniversaire de la Libération du territoire.

Ce temps de mémoire qu'a lancé la semaine dernière le Président de la République arrive, comme lui-même l'a dit dans son discours, « à un moment où la France s'interroge sur elle-même, sur sa place, sur son avenir, avec l'appréhension qui s'empare de toute grande nation confrontée à un changement du monde ». « Ce temps de mémoire, a-t-il ajouté, intervient également dans un contexte où l'idéal européen paraît s'épuiser, où la paix suscite l'indifférence tant elle s'est installée comme une évidence, alors même que sur notre continent montent les particularismes, les extrémismes et les nationalismes ».

Monsieur le Premier ministre, vous l'avez dit hier, ce fut un grand discours, courageux et lucide...

**M. Franck Gilard.** Vous êtes la seule à le penser et c'est là le problème !

**Mme Paola Zanetti.** ...sur la période qui s'ouvre. La France ne peut oublier les huit millions de Français de l'époque qui ont été appelés sous les drapeaux.

Mais la France d'aujourd'hui a encore beaucoup à apprendre de la Grande Guerre, celle qui, comme le Président de la République l'a indiqué, « nous rappelle l'impérieuse nécessité de faire bloc...

**M. Franck Gilard.** Pas derrière vous, en tout cas !

**Mme Paola Zanetti.** ... si nous voulons gagner les batailles, qui aujourd'hui ne sont plus militaires mais économiques et qui mettent en jeu notre Europe et notre place dans le monde. »

Parce que commémorer, c'est renouveler le patriotisme, celui qui unit et qui rassemble, on ne peut passer sous

silence ces centaines de projets qui se construisent avec les associations, qu'elles soient patriotiques, culturelles ou sportives, mais aussi avec des jeunes, des élèves et des enseignants, autour de ce cycle mémoriel fort.

Permettez-moi ici de penser à l'initiative prise par le lycée des métiers Charles-Julie de Saint-Avold, dans la circonscription dont je suis l'élue, qui verra chaque action matérielle conduite pour célébrer le centenaire faire l'objet d'une épreuve au baccalauréat.

**M. Franck Gilard.** Vous espérez être réélue, mais ce sera difficile !

**Mme Paola Zanetti.** Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire quelles grandes cérémonies nationales et internationales inaugureront ce cycle mémoriel de quatre ans ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué chargé des anciens combattants.

**M. Kader Arif, ministre délégué chargé des anciens combattants.** Madame la députée, votre question témoigne de l'intérêt que porte la représentation nationale aux commémorations du centenaire de la Grande Guerre et du soixante-dixième anniversaire de la Libération du territoire.

Ce cycle mémoriel est l'occasion d'une mobilisation exceptionnelle, et l'État est au rendez-vous. La semaine dernière, le Président de la République a lancé les manifestations du centenaire depuis le Palais de l'Élysée, dans un grand discours, salué par tous, où il exprime clairement son ambition : rassembler les Français autour de leur histoire commune – dont nous avons raison d'être fiers –, rendre hommage à tous ces soldats qui sacrifièrent leur jeunesse ou leur vie, quel que soit leur nom, leur origine ou leur confession, rappeler enfin le chemin parcouru pour la paix.

Vous m'interrogez sur les programmes à venir, qui sont riches et denses, comme vous venez de le rappeler.

**M. Bernard Deflesselles.** Et la retraite du combattant ?

**M. Kader Arif, ministre délégué.** Célébration de la Libération du territoire, d'abord, avec notamment deux grands rendez-vous internationaux : le 6 juin en Normandie, puis le 15 août en Provence, pour commémorer un débarquement parfois oublié. Hommage aux maquis, ensuite, et célébration de la libération des communes de France.

Pour le centenaire – mais vous le savez déjà – le 14 juillet 2014 sera fort d'une dimension internationale. Ce sont soixante-douze pays qui seront rassemblés sur les Champs-Élysées. Le 3 août, une grande manifestation associera les Présidents français et allemand pour célébrer la paix et l'amitié entre nos deux pays, ciment de la paix en Europe.

Le 11 novembre, enfin, le Président se rendra au sanctuaire de Notre-Dame-de-Lorette, sur les murs duquel seront inscrits les noms des 600 000 soldats tombés sur les champs de batailles du Nord et du Pas-de-Calais.

Face à ceux qui veulent nous diviser, ces commémorations diront que la France est forte lorsqu'elle est unie, qu'elle est forte lorsqu'elle est ferme sur ses valeurs, qu'elle est forte lorsqu'elle tient tête à l'intolérable, qu'elle est forte lorsqu'elle donne au monde une image d'elle-même à la hauteur de son histoire.

Je peux vous dire que j'ai eu honte et que j'ai ressenti de la colère lors de la cérémonie du 11 novembre, lorsque des sifflets imbéciles et intolérants sont venus salir la mémoire des soldats morts pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

**Auteur :** [Mme Paola Zanetti](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1335

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Anciens combattants

**Ministère attributaire :** Anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 novembre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 novembre 2013](#)